

Conseils vestimentaires pour fermière modèle, 1862 (suite et fin)

Francis Back

Numéro 59, automne 1999

Coup d'œil sur le vingtième

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7697ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Back, F. (1999). Conseils vestimentaires pour fermière modèle, 1862 (suite et fin). *Cap-aux-Diamants*, (59), 70–70.

Conseils vestimentaires pour fermière modèle, 1862 (suite et fin)

Nous complétons ici la transcription d'un texte publié en France, en 1859, et qui a été diffusé trois ans plus tard au Québec. À l'opposé d'une chronique de mode destinée aux urbaines, ces conseils vestimentaires s'adressent à des femmes vivant en milieu rural. La première partie de ces propos a été publiée dans le n° 57 de *Cap-aux-Diamants*.

Costume d'hiver (suite)

Gants – Une fermière ne doit jamais oublier d'avoir des gants dans sa poche, et de les mettre dès qu'elle sort de la maison ; car s'il n'est pas possible qu'elle ait les mains aussi blanches que celle des femmes qui vivent dans leur boudoir, au moins doit-elle leur conserver cette apparence qui annonce toujours une femme bien élevée. Je l'engage à ménager ses mains, sans affectation, et à éviter ce qui peut les gâter inutilement ; une jolie main, ou, au moins, une main soignée, est un charmant ornement pour une femme. Les gants de daim ou de chevreau sont préférables aux autres gants, leur prix est des plus élevés, mais ils ne se déchirent pas. On fait plusieurs espèces de gants en laine, qui sont très convenables pour l'hiver. Les gants en fil sont d'un excellent usage en été, ils s'usent peu et se lavent facilement. Dans sa maison, une femme peu porter des mitaines ; elles laissent aux mains une grande liberté de mouvement.

Manteau – Un manteau de couleur solide, en drap ou tartan croisé, bien doublé, est indispensable : il doit avoir un capuchon qu'on puisse rabattre sur la tête, et des manches. Ce manteau doit être assez court pour ne pas entraver la marche. Un manteau et un capuchon en caoutchouc, séparés l'un de l'autre et d'étoffe légère, sont aussi des vêtements à peu près indispensables. On va souvent en voiture découverte à la campagne, même dans la mauvaise saison, et on est souvent surpris par la pluie ; dans ce cas, rien n'est préférable au caoutchouc.

Casaques – L'usage de la casaque semble avoir été inventé pour les femmes qui habitent la campagne ; une fermière doit en avoir plusieurs, plus ou moins chaudes, selon la saison. C'est un de ces vêtements les plus commodes et les plus confortables qu'on ait imaginé pour les femmes que leurs occupations obligent à déployer beaucoup d'activité. Un collet peut remplacer la casaque lorsque l'ampleur des manches de la robe

empêche de mettre et d'ôter facilement la casaque.

Costume des jours de fête

Les dimanches et jours de fêtes, une fermière peut mettre un costume plus élégant que celui des jours de travail ; mais je ne puis assez l'encourager à conserver constamment dans toute sa tenue la simplicité, qui est le type du bon goût et que la richesse même ne doit exclure.

Costume d'été

Robes – En été, une fermière portera des robes à fond blanc et d'une teinture solide. Si elle est jeune et que ce soit la mode, elle peut porter des robes décolletées, avec un fichu très simple, en mousseline ou en jaconas ; l'automne elle mettra des robes d'une couleur plus foncée. La soie ou les étoffes qu'on ne lave pas facilement ne conviennent nullement pour les jours de travail ; elles seraient bien vite maculées et hors de service.

Bas, souliers et guêtres – L'été, les bas seront blancs ; les souliers, de la même forme que les souliers d'hiver, seront en cuir verni ou en peau non cirée (ce qu'on appelle veau retourné) ; cette peau est souple, solide, et la poussière y paraît peu. Le castor gris ou noir convient aussi. Les souliers cirés salissent les robes claires et les bas blancs, et paraissent toujours malpropres en été ; la semelle doit être moins forte que celle des souliers d'hiver, mais les chaussures légères et en étoffe ne conviennent point aux champs. On fera bien d'ajouter aux souliers des guêtres en toile grise ou de la couleur des souliers pour empêcher la poussière de pénétrer dans la chaussure.

Capeline – La coiffure d'été est une chose assez difficile à trouver, car il faut qu'elle réunisse les conditions suivantes : mettre le visage et les épaules à l'abri du soleil et de ces pluies qui surprennent si souvent à la campagne ; ne pas échauffer, ne pas voler à tout les vents, ce qui est insupportable ; être

assez solide pour ne pas nécessiter des ménagements ennuyeux ; enfin ne pas coûter cher. On a adopté pour la campagne l'usage des capelines, excellente coiffure, peu coûteuse, très commode ; les capelines blanches sont de meilleur goût sans être plus coûteuses. On place les baleines dans les coulisses en les faisant entrer par une espèce de boutonnière pratiquée sur la coulisse en dessous ; on maintient la baleine à chaque extrémité par quelques points qu'il suffit de découdre pour enlever la baleine au moment du blan-



Cette illustration montrant une fermière en casaque et capeline accompagnait la version française du texte que nous reproduisons. L'édition québécoise précise que ce qu'on appelle une

«casaque» en France est connu ici sous le terme de «mantelet». L'obsession de conserver la blancheur de l'épiderme explique que l'on préconise de porter des gants en été et de se coiffer d'une capeline, qui garde le visage à l'abri des rayons du soleil. (Collection de l'auteur).

chissage ; on passe de petits lacets dans les coulisses afin de les ouvrir pour faciliter le repassage. Les capelines montées avec du fil de fer coûtent peu et sont élégantes.

Chapeau de paille – Les chapeaux suisses en grosse paille siéent très bien aux jeunes femmes et aux enfants, et peuvent remplacer les capelines.

Robes de chambre – Il est indispensable d'avoir pour l'hiver une robe de chambre bien doublée et même ouatée, et une autre plus légère pour l'été. Une femme ne peut s'en passer si elle habite la campagne et si elle doit sortir de sa chambre dès qu'elle se lève. ♦

Francis Back
duba@aei.ca